PROVINCE SUD
Nouméa

LE COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE DE NOUVELLE-CALEDONIE

CREATION D'UN CHENIL CYNOPHILE

CASERNE BAILLY
360, rue Jacques Iékawé – 98800 Nouméa

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)

LOT 22 – PLATRERIE – FAUX PLAFONDS

G. JG. CAYROL ARCHITECTES SARL TÉL : 26.19.84	**EVOLVE DESIGN** ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR TÉL : 76.29,12.	**CSPS** ÉCONOMISTE TÉL : 89.21.71	**BRH** ÉTUDES STRUCTURE TÉL : 25.32.92	**SIGMA** VRD TÉL : 79.18.09.	**S3E** ÉTUDES ÉLECTRICITÉ TÉL : 25.07.55	**APAVE** BUREAU DE CONTRÔLE TEL : 44.77.00

S O M M A I R E

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Lot 22 – plâtrerie – Faux-plafonds

22 — 1. GÉNÉRALITÉS 3

22 — 1.1 OBJET DU C.C.T.P. 3
22 — 1.2 NATURE DES TRAVAUX 3
22 — 1.2.1 Travaux prévus. 4
22 — 1.2.2 Travaux non prévus. 4
22 — 1.3 LIMITE DES PRESTATIONS. 4
22 — 1.3.1 Coordination et Planning. 4
22 — 1.3.2 Documents et Plans d'exécution. 5
22 — 1.4 NORMES ET RÈGLEMENTS. 5
22 — 1.4.1 Sur les fournitures. 5
22 — 1.4.2 Sur la mise en œuvre. 5
22 — 1.4.3 Essais réglementaires 7

22 — 2. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES. 7

22 — 2.1 ÉCHANTILLONS. 7
22 — 2.2 CONCEPTION PARTICULIÈRE DES OUVRAGES. 7
22 — 2.3 MODE D'ÉVALUATION DES OUVRAGES. 8
22 — 2.3.1 Forfait. 8
22 — 2.3.2 Métré. 8

22 — 3. DESCRIPTION DES OUVRAGES. 8

22 — 3.1 ENDUITS INTÉRIEURS PLÂTRE (PRIX 22.3.1.) 8
22 — 3.2 CLOISONS EN PLAQUES DE PLATRE (ET FIBROCIMENT) (PRIX 22.3.2). 8
22 — 3.2.1 a) Cloisons en plaques de plâtre, plaques de plâtre hydrofuge, fibrociment ép. = 10 cm (Prix 22 - 3.2.1.a) 9
22 — 3.2.2 Cloisons en carreaux de plâtre. Sans objet 10
22 — 3.3 FAUX-PLAFONDS ET GRILLE DE DECOMPRESSION 10
22 — 3.3.1 Faux-plafonds plâtre PREGIMETAL pièces sèches 10
22 — 3.3.2 Soffite 10
22 — 3.3.3 Faux-plafonds plâtre PREGYMETAL pièces humides. 10
22 — 3.3.4 Faux-plafonds en plaques de 60x60 10
22 — 3.3.5 Faux plafonds PVC rampants 11

----oo0oo----

Cahier des Clauses Techniques Particulières
C. C. T. P.

LOT 22 – PLATRERIE. FAUX-PLAFONDS.

22 — 1. GÉNÉRALITÉS

22 — 1.1 OBJET DU C.C.T.P.

Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les ouvrages à réaliser au titre du lot « 22 – Plâtrerie – Faux-Plafonds » relatifs à la construction d'un **CHENIL CYNOPHILE sis 360, rue Jacques Iékawé – 98800 Nouméa pour le compte du Commandement de la gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie**.

Les plans, les CCTP et les autres documents contractuels se complètent entre eux, et l'entreprise, en cas de doute, devra la totalité des travaux inhérents à son corps d'état, qu'ils résultent de l'un quelconque des documents du dossier de l'opération ou qu'ils soient nécessaires à la bonne finition des travaux et leurs essais.

Il incombe à l'Entrepreneur seul de faire le choix des moyens et des méthodes d'exécution des travaux, d'assurer cette exécution, conformément aux normes en vigueur, la surveillance et l'autocontrôle permanents des travaux dans tous leurs détails depuis leur début jusqu'à leur réception sans réserve.

L'Entrepreneur devra observer le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), loi du 20 juin 2018 rendue applicable en Nouvelle-Calédonie par l'ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018.

22 — 1.2 NATURE DES TRAVAUX

22 — 1.2.1 Travaux prévus.

Au titre du présent Lot, l'Entrepreneur devra les travaux suivants :

- Le scellement des bâtis sur cloisons.
- La réalisation des enduits plâtres en intérieurs, retours de murs et sous-faces de planchers (soffites etc…).
- La réalisation des cloisons en plaque de plâtre dont plaque hydrofuge, habillages de gaines, soffites etc….
- La mise en place de tout échafaudage et leur dépose.
- La mise en place de toute réservation et raccord rendue nécessaire par l'intervention des autres corps d'état (Électricité, Plomberie et climatisation notamment).
- La fourniture et la mise en place de grilles de décompression à raison de 2 fois 1/500 de la surface plan des faux plafonds et sous forgets.
- Les faux plafonds et sous forgets.
- Les prestations s'entendent conformes aux indices coupe-feu indiqué sur les plans et conformes aux normes en vigueur.
- L'isolement thermique entre locaux au niveau des cloisons en combles.
- Le nettoyage général du chantier après intervention.

NOTA : En cas de cloison plafonds ne prenant pas directement appui sur la structure du bâtiment, l'entreprise doit la totalité des renforts nécessaires à la bonne tenue de ses ouvrages.

22 — 1.2.2 Travaux non prévus.

La fourniture et pose des joints de scellements et fourreaux relatifs aux autres corps d'état.

22 — 1.3 LIMITE DES PRESTATIONS.

22 — 1.3.1 Coordination et Planning.

Avant toute exécution des travaux, l'entrepreneur devra soumettre ses plans de détails à l'approbation du Maître d'œuvre, ainsi que tout échantillon nécessaire.

L'Entrepreneur devra contacter les responsables des autres corps d'état susceptibles d'interférer avec ses travaux avant tout démarrage de ceux-ci (Électricité, Plomberie, Peinture, etc.).

L'Entrepreneur devra intégrer son planning d'exécution à l'intérieur d'un planning d'ensemble. Ce planning fera apparaître la fabrication, l'approvisionnement sur le chantier et l'exécution des ouvrages.

22 — 1.3.2 Documents et Plans d'exécution.

Sans objet.

22 — 1.4 NORMES ET RÈGLEMENTS.

22 — 1.4.1 Sur les fournitures.

Normes AFNOR Plâtres :

NFB 12.300 - Plâtres. Généralités. Clauses et Conditions générales.
NFB 12.301 - Plâtres de construction.
NFB 12.302 - Plâtres à mouler pour staffs.
NFB 12.303 - Plâtres fins de construction pour enduits de très haute dureté : THD.
NFP18.303 - Eau de gâchage

Normes générales :

NFP 68.203 – 1 et 2
NFA 36.321 - Tôle acier galvanisé.
NFA 46.321 - Tôle acier galvanisé.
NFA 46.402 - Tôle acier galvanisé.
NFC 15.100 - Installation électrique basse tension.
NFC Série 50 - Sur les bois.
X 40.500 - Traitement préventif des bois.

NFP 72303 - Plaques de parement en plâtre
DTU 20.12 : - Plâtrerie
DTU 25.1 : - Enduits intérieurs au plâtre.
DTU 25.221 : - Travaux de plafonds constitués par un enduit armé au plâtre.
DTU 58.1 P1-1 : - Mise en œuvre des plafonds suspendus.
DTU 25.41 : - Ouvrages en plaques de parement en plâtre
DTU 25.42 : - Ouvrages en plaques de plaques sur ossature métallique.
NF EN 13964 - Plafonds suspendus – Exigence produit.

En règle générale, toutes les normes et DTU en vigueur. Label N.F. obligatoire, et en particulier les normes NF EN de l'EURO CODE.

22 — 1.4.2 Sur la mise en œuvre.

La mise en œuvre devra être conforme aux documents techniques unifiés (DTU) s'y rapportant.

L'Entreprise se mettra en rapport avec l'électricien, le plombier et l'entreprise de climatisation qui devront pouvoir passer certaines de leurs canalisations dans le vide des cloisons, des faux plafonds et en gaines.

Le stockage sur chantier devra être effectué soigneusement à l'abri des intempéries et de l'humidité.

Les plaques seront entreposées parfaitement à plat, en évitant l'épaufrure des angles.

Le chantier sera soigneusement débarrassé des chutes, poussière et taches de plâtre en fin de chaque semaine.

22 — 1.4.2.1 Enduits

L'enduit ne sera appliqué que sur des supports secs et propres. L'Entrepreneur devra le dégrossi au plâtre.
Les enduits seront des enduits lisses exécutés au plâtre fin en deux couches sans nus ni repères.
Les enduits auront une épaisseur finie de 10mm minimum. Ils devront effleurer les bâtis et les huisseries. Des protèges angles en cornière métallique seront préalablement fixés aux arêtes saillantes par scellement au plâtre. Au droit des changements de supports, une trame nylon « SIMIL'AIR » sera préalablement fixée.
Les cueillies (angle rentrants) seront exécutés avant façonnage des angles.

22 — 1.4.2.2 Faux plafonds

L'Entrepreneur mettra en œuvre les ossatures primaires et secondaires en acier galvanisé. Fixation des plaques de plâtres par vissage sur l'ossature suspendue par pattes à la structure support ou s'appuyant sur la maçonnerie y compris grilles de ventilation à raison de 2 fois 1/500ème de la surface.
Le tracé des faux-plafonds est à la charge du présent lot et sera réalisé à l'aide d'un niveau à laser.

a) Pour les faux plafonds en plaques de la gamme PREGYPAN, le jointoiement entre éléments et le raccordement avec les parois, murs, poutres, lustrerie etc… seront assurés par enduit de collage, bandes spéciales et enduit de lissage de finition.
b) La pose des plafonds ROCKFON se fera en joints creux.
c) Les faux plafonds PVC s'entendent avec inserts de liaison entre lames.

22 — 1.4.2.3 Cloisons

La pose se fera conformément au DTU et aux recommandations des fabricants, des renforts etc…

Révisions des défauts de parement à l'enduit spécial. Égrenage des parois pour offrir à l'Entrepreneur chargé des travaux de peinture, des supports aptes et compatibles aux travaux de finitions prévus,

Pour les angles saillants : il est prévu des protèges angles (cornières métalliques ou plastiques fixées aux arêtes par scellement au plâtre).
Pour les angles rentrants : façonnés et dressés à la règle, doivent être parfaitement rectilignes.

Des renforts en bois traités anti-termites seront mis en place par le présent lot pour la fixation murale des appareils sanitaires et autres. Ils seront encastrés et vissés, dans les montants verticaux, de hauteur suffisante et encollés avant la mise en place des plaques.

Des renforts seront également mis en place au droit des huisseries et cadres à sceller (trappes de visite, ventilation) : profilé simple ou double, ou tasseau bois.

22 — 1.4.3 Essais réglementaires

Les essais prévus aux normes pourront être réalisés, à la charge du titulaire du lot en cas de résultat insuffisant.

22 — 2. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES.

22 — 2.1 ÉCHANTILLONS.

Avant de procéder à l'approvisionnement des matériaux, l'Entrepreneur devra soumettre une liste complète précisant : les marques de fabrique, les noms des fabricants, les qualités des matériaux à employer et leur classification selon l'AFNOR.

Des échantillons des divers matériaux utilisés seront approvisionnés et aucune mise en œuvre ne sera entreprise avant l'approbation du Maître d'œuvre et de l'Architecte.

22 — 2.2 CONCEPTION PARTICULIÈRE DES OUVRAGES.

Le plâtre employé sera de type T.H.D.

La planéité obtenue sera de 1mm pour une règle de 0,20 m et de 5 mm pour la règle de 2 m.

L'enduit plâtre, après égrenage et dépoussiérage, ne présentera aucune pulvérulence superficielle, gerçure, craquelure, fissure, etc…

Toutes les parties métalliques en contact avec le plâtre devront être protégés.

La surface sera régulière et sans reprise.

22 — 2.3 MODE D'ÉVALUATION DES OUVRAGES.

22 — 2.3.1 <u>Forfait.</u>

Les quantités et prix unitaires présentés par l'Entrepreneur lors de son offre sont réputés issus de ses propres estimations.

22 — 2.3.2 <u>Métré.</u>

Sans objet.

22 — 3. DESCRIPTION DES OUVRAGES.

22 — 3.1 ENDUITS INTÉRIEURS PLÂTRE (PRIX 22.3.1.)

<u>Nature</u> : Plâtre THD toutes sujétions de pose sur ouvrages BA, sous-face de plancher haut, cloisons en agglomérés, hauteur comprise entre le plancher bas et le plancher haut, ou 10 cm au-dessus du faux-plafond (voir plans).

En l'absence de faux-plafonds, les enduits sont à réaliser toute hauteur y compris sous face de plancher.

Les prestations s'entendent avec protection de tous les angles saillants par baguettes plastiques façon de cueillie.

<u>Position</u> :
- Zones stockage matériel, zone de soins, stockage + préparation sur voiles B.A.
- <u>Boxes jour et nuit</u> : sans objet.
- Bureaux 1 et 2, dégagement, cafétéria en voiles B.A.
- Sanitaire : sur voiles B.A. si partie entre faïence et plafond.

22 — 3.2 CLOISONS EN PLAQUES DE PLATRE (ET FIBROCIMENT) (PRIX 22.3.2).

<u>Nota</u> : Les prestations devront impérativement être conformes à la légende des plans, notamment en ce qui concerne les éventuels indices coupe-feu et hydrofuges.

22 — 3.2.1 a) Cloisons en plaques de plâtre, plaques de plâtre hydrofuge, fibrociment ép. = 10 cm (Prix 22 - 3.2.1.a)

- ✓ Cloisons de distribution cotées 10 cm aux plans, du type PREGYMETAL de Lafarge D 98/48 ou équivalent.
- ✓ Ossature en profilés aluminium de 48, un rail au sol, un au plafond, montants tous les 60 cm. Fixation par pistoscellement ou vis + chevilles dans dalles béton.
- ✓ Plaques en plâtre cartonné type BA 13 en 2 couches à joints croisés sur chaque face de la cloison (face intérieure en hydrofuge pour pièces humides dito plans).
- ✓ Fixation par vis trompette sur l'ossature galvanisée.
- ✓ Joints exécutés par simple enduisage PREGYLYS ou équivalent pour la 1ère couche de plaques, par enduit et bande de papier pour la 2ème couche.
- ✓ Dans tous les cas les arêtes seront chanfreinées à chaque raccord.
- ✓ Protection des arêtes saillantes par cornières perforées galvanisées.
- ✓ Réalisation des angles rentrants par enduit et bandes, en vertical comme en plafond.
- ✓ Enduit sur bandes, cornières et têtes de vis avec ponçage léger donnant une finition parfaite, le peintre devant pouvoir appliquer directement sa couche d'impression.
- ✓ Pose des bâtis bois au droit des cloisons en plaque de plâtre.
- ✓ Indices coupe-feu conformément aux plans et aux normes en vigueur.
- ✓ Traitement des pieds de cloisons en enveloppes de pièces humides conformément au DTU.
- ✓ Y compris renforts structurels si nécessaire.

Position :

- Conformément aux plans, toutes cloisons intérieures et gaines techniques y compris cloisons hydrofuge à savoir :
- Zone de soins : face hydrofuge en intérieur de cloisons séparatives.
- Stockage matériel : face hydrofuge en intérieur de cloisons
- Sanitaire : hydrofuge 2 faces en WC. Face hydrofuge en intérieur du local sanitaire.

Cloisons placo autres parties de cloisons :
- Stocakage + préparation
- Bureau 1
- Bureau 2
- Cafétéria

01A — 3.2.1 b) Pose des bâtis bois (prix 22.3.2.1.b).

Mise en œuvre des bâtis bois fournis par le lot n° 16 fixés dans l'ossature prévue au poste 22 - 3.2.1.a).

Position : Selon plans.

22 — 3.2.2 Cloisons en carreaux de plâtre. Sans objet

22 — 3.3 FAUX-PLAFONDS ET GRILLE DE DECOMPRESSION

22 — 3.3.1 Faux-plafonds plâtre PREGIMETAL pièces sèches

a) nature : Fourniture et mise en œuvre de faux-plafond plan, horizontal à joints non apparents constitué par vissage de plaques PREGIDECO BA13 sur ossature en acier galvanisé suspendue par pattes à la structure support ou s'appuyant sur les ouvrages en béton armé ou maçonnerie, y compris retours, caches, trappes d'accès + isolation laine de verre + grilles de ventilation de 2 x 1/500° de la surface plan.

Position : Stockage + préparation

22 — 3.3.2 Soffite

a) Nature : Comme en 3.3.1. y compris retombées et toutes sujétions.

Position :

22 — 3.3.3 Faux-plafonds plâtre PREGYMETAL pièces humides.

a) Nature : Comme en 3.3.1. mais plaques PREGYDRO BA13 au lieu de PREGYDECO BA13 + isolation laine de verr. Grilles de ventilation 2 x 1/500° de la surface plan.

b) Position : zone de soins. Stockage matériel. Sanitaire.

22 — 3.3.4 Faux-plafonds en plaques de 60x60

a) Nature : Fourniture et mise en œuvre de faux-plafonds ROYAL HYGIENE de la société ROCKFON type EKLA 567.511 constitué de panneaux acoustiques 60x60 épaisseur 20 mm en laine de roche volcanique dont la face apparente est revêtue d'un voile peint en blanc, ossature T24, bord A24. Pour permettre le nettoyage à haute pression, les panneaux seront maintenus à l'aide de clips anti-soulèvement avec scellement aux ossatures y compris toutes sujétions.
Isolation thermique et ventilation par grille de 2 x 1/500° de la surface plan

Position : - Cafétéria
- Dégagement
- Bureaux 1 et 2

22 — 3.3.5 Faux plafonds PVC rampants

a) Nature : Lame de PVC avec insert de liaison entre lames – Classement M1.
Ossature métallique toute sujétion de fixation et pose.

Position : Couloir central 1 et 2 et boxes jour et nuit. Grille 2 x 1/500° de la surface plan.

---oo0oo----

Nouméa, 11.09.26

Pour le Maître d'ouvrage
(signature + mention « lu et approuvé » + date)

G. JG. CAYROL ARCHITECTES SARL
Jean-Gabriel CAYROL Architecte

L'entrepreneur,
(signature + mention « lu et approuvé » + date)